



Communiqué de presse

Paris, le 21 janvier 2021

## Les bornes de recharge Métropolis seront bientôt déployées dans 14 communes de la Métropole du Grand Paris

**D'ici 2022, Métropolis développera un réseau de bornes électriques de plus de 5 000 points de charge dont 250 points de recharge rapide sur l'ensemble du territoire de la Métropole du Grand Paris.**

À ce jour, 14 communes réparties sur 4 départements de la Métropole du Grand Paris ont déjà confié à Métropolis l'équipement en bornes de recharge de leur territoire : Antony (92), Aulnay-sous-Bois (93), Bourg-la-Reine (92), Coubron (93), Gournay-sur-Marne (93), Issy-les-Moulineaux (92), Juvisy-sur-Orge (91), La Queue-en-Brie (94), Neuilly-sur-Marne (93), Rueil-Malmaison (92), Santeny (94), Sevrans (93), Villemomble (93) et Vincennes (94).

Les 14 premières conventions qui viennent d'être signées représentent l'installation d'un total de 58 stations de recharge, soit 298 points de recharge dont 90 « Proxi 3-7 kW », 156 « Citadine 3-22 kW » et 52 « Express jusqu'à 150 kW ».

### Un service « clés en mains » pour les communes

La Métropole du Grand Paris, à l'issue de l'appel à initiatives privées (AIP), a retenu l'offre de Métropolis pour financer et gérer le déploiement et l'exploitation des bornes de recharge, de sorte que les 130 communes (hors Paris) conservent leur compétence, mettent à disposition les emplacements retenus, n'ont rien à financer et perçoivent des redevances.

Ce dispositif économiquement viable et durable s'inscrit dans un cadre contractuel qui prévoit qu'une somme de 5 000 € par place de stationnement est versée, dès la mise en service des stations, à la commune qui percevra également ensuite annuellement des redevances correspondant à la redistribution de 50% des résultats nets de la société.

### Un haut niveau de qualité de service

Métropolis bornes de recharge a mis en place un système complet pour garantir aux usagers un taux de disponibilité maximum des infrastructures via une qualité de service et d'entretien du mobilier éprouvée :

- le centre d'appel SPIE dédié 24/24 7/7, basé en France, assure un délai de réponse par un opérateur inférieur à 1 minute,
- la solution de supervision du réseau de recharge, appelée « Orios », plateforme informatique, monétique et technique créée par SPIE CityNetworks,
- l'engagement du groupement d'intervenir en moins d'une heure sur la borne en cas de besoin, le client peut signaler tout problème (dégradation, tag, etc.) via l'application,
- un taux de disponibilité du réseau particulièrement élevé de 98%.

**Le service innovant de Métropolis pour les communes de la Métropole du Grand Paris repose sur :**

**Le choix entre trois puissances de charge, pour s'adapter aux différents usages :**

Métropolis Proxi : de 3 à 7 kW

Métropolis Citadine : 3 à 22 kW

Métropolis Express : jusqu'à 150 kW

### **Une grande souplesse d'utilisation**

Le service est accessible à tous les véhicules électriques et hybrides rechargeables et à tous les utilisateurs qu'ils soient ou non abonnés au service, avec la possibilité de payer par carte bancaire.

### **Une facturation au kWh, plus équitable et plus juste que la facturation au temps**

Soucieux de garantir une égalité de traitement pour tous, Métropolis a opté pour une facturation « au kWh de recharge » (et non un tarif horaire). Cette facturation garantit un coût de recharge correspondant à l'énergie fournie par la borne.

Le kWh est facturé entre 0,36€ et 0,65€ selon la puissance de charge choisie.  
Une fois la charge terminée, le stationnement du véhicule sans charge à l'emplacement, est de 1,00 € à 3,00 € le 1/4 d'heure.  
Un abonnement mensuel à 45 € pour 100 kWh est proposé, qui représente environ 6,00 € pour 100 km.  
Le site internet et l'application Métropolis facilitent l'utilisation des bornes de recharge en permettant de localiser une borne, réserver un emplacement, régler par carte bancaire, choisir la puissance de charge souhaitée.

## **A propos**

### **Métropolis :**

Métropolis bornes de recharges est un groupement d'entreprises composé de : e-Totem, fabricant de bornes, SPIE CityNetworks, acteur majeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques, et Cube Infrastructure Fund II, via Via Novus et sa filiale française SIIT, investisseur spécialisé dans le secteur des infrastructures en Europe, répondant aux besoins d'infrastructure essentiels des collectivités locales.

Ces trois entreprises complémentaires ont la capacité à assembler dans une offre complète, un service de qualité et une offre technique de pointe. Elles bénéficient chacune dans leur domaine d'un savoir-faire reconnu et d'une large expérience.

Métropolis bornes de recharges déploie l'un des plus grands réseaux de bornes de charge de la Métropole du Grand Paris. D'ici 2022, 5 000 bornes de recharge seront installées.

<https://www.metropolis-recharge.fr>

### **Métropole du Grand Paris :**

La Métropole du Grand Paris est une intercommunalité, assise sur la zone dense urbaine continue, qui regroupe 131 communes. Créée par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, et renforcée par la loi du 7 août 2015 de nouvelle organisation territoriale de la république, elle a vu le jour le 1<sup>e</sup> janvier 2016. La Métropole du Grand Paris exerce les compétences suivantes :

- Développement et aménagement économique, social et culturel ;
- Protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie ;
- Aménagement de l'espace métropolitain ;
- Politique locale de l'habitat ;
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

